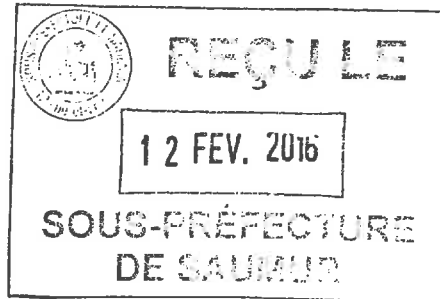


DEPARTEMENT  
Maine et Loire

ARRONDISSEMENT  
Saumur

COMMUNE  
TUFFALUN



2016-47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 01/02/2016 à 20 heures 30**

Convocation : 25/01/2016

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 30

L'an deux mil seize, le premier du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame SILVESTRE DE SACY Françoise, Maire.

Etaient présents : Mme Luce ADAM, M. Joseph BELLOUIN, M. Bernard BOUTIN, Mme Agnès CHALUMEAU, M. François CORDIER, Mme Denise DARTEIL, Mme Carine DUFOUR, Mme Marie Christine FROGER, Mme Sylvie GALHAUT, M. William GÉRAUD, Mme Sandrine HUBLAIN, Mme Eva LEBAS, Mme Julie LEGAGNEUX, M. Mickaël LOUVET, Mme Christelle LOUVIOT, M. Marc MARTIN, M. Fabien MENARD, Mme Sophie MÉTAYER, M. Frédéric MOREAUX, M. Fabien NEAU, M. Nicolas OGÉREAU, Mme Maryse PLENEL, M. Dimitri RABOIN, M. Anthony RAGUIN, M. Noël ROBICHON, Mme Françoise SIVLESTRE DE SACY, M. LÉnaïck TOULLIER, M. Eric NOYEAU, M. Mickaël MORINIÈRE. M. Marc OGÉREAU.

Excusé(e)s : Mme Patricia MADRANGE avec pouvoir à M. Nicolas OGÉREAU

Absent(e)s : M. Jean-Paul JUSTEAU

Secrétaire de séance : M. LÉnaïck TOULLIER

**Objet : DELIBERATION TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la création de la commune, le conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs des concessions funéraires.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la Loi n°82-263 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°83-8 du 07 janvier 1983, portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

après en avoir délibéré à l'unanimité :

- fixe à compter du 01 février 2016, les tarifs des concessions funéraires comme suit :
- concession de 30 ans : 120.00 €
- caverne de 30 ans : 400.00 €
- columbarium 30 ans : 500.00 €
- gravure 8 € la lettre
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Vote : pour : 31

contre : 0

abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

SILVESTRE DE SACY Françoise

Conformément à l'article L 121 du  
Code des communes, un extrait du  
Procès-verbal de la présente séance  
A été affiché au Siège Social  
Le 02/02/2016